



Le Kremlin-Bicêtre, le 8 décembre 2008

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **La Banque Postale aurait le monopole exclusif de l'exclusion bancaire !!!**

Les décrets qui viennent d'être signés par le Premier ministre François Fillon et la ministre de l'Economie Christine Lagarde précisent les règles de fonctionnement du Livret A, placement banalisé à toutes les banques commerciales au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

D'après « Les Echos » du 8 décembre 2008, aucune opération inférieure à 10 euros n'est possible sauf pour les Livrets ouverts à La Banque Postale. Or, ce sont les exclu-e-s qui ont besoin de ces dernières opérations pour survivre. Ainsi, le Gouvernement cantonne les exclu-e-s bancaires à La Banque Postale. L'UNSA-Postes s'interroge face à cette décision.

En effet, les « petites » opérations inférieures à 10 euros devraient être possibles, dans tous les réseaux bancaires, pour le même produit : le Livret A.

De plus, la carte de retrait Postépargne permet, certes, de retirer de l'argent dans les DAB/GAB postaux. Est-ce suffisant ? La réponse est non ! L'UNSA-Postes préconiserait l'extension de l'utilisation de la carte de retrait Postépargne à tous les guichets bancaires quelle que soit la banque commerciale.

En agissant de la sorte, le Gouvernement va, de facto, faire de La Poste la banque des pauvres, ce que nous refusons.

Au moment où l'on s'interroge sur l'éthique des banques, en pleine crise financière et sociale, il est urgent que la notion d'accessibilité bancaire soit bien définie. Pour l'UNSA-Postes, l'accessibilité bancaire devrait être l'affaire de toutes les banques.